

Département de la
Moselle

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE D'APACH

Arrondissement de
Thionville - Est

Séance du 25 Juin 2013

Conseillers élus

15

Conseillers en
fonction

15

Conseillers présents

Sous la Présidence de ROLLINGER Gérard, Maire.

*Etaient présents : Gilbert PATOUT – Robert BOUZENDORFFER
– Anne DI VITA – Christian IRR – Florent LEG - Patrick
GUTIERES – Véronique CYRON – Katiane DELEURME –
Françoise DISTEL- Michel ROLLINGER*

*Absents non excusés : Wouter VAN KOUWEN- Christophe
ENGELBERT- Thierry LANGARD*

Absent avec procuration : Paul HAMMES

Convocation du 18 juin 2013

N° 01/05/2013

Objet : FERMETURE DE LA LIGNE SNCF APACH/THONVILLE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la volonté du Conseil Régional de Lorraine de fermer la ligne SNCF Thionville/Apach à compter du 15.12.2013.

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal des différents courriers dont il est destinataire concernant la suppression de la desserte, TER Thionville-Apach au 15.12.2013 et plus particulièrement celui concernant l'amélioration de la desserte entre Metz et Trèves, à savoir :

- a) Courrier du 29 avril 2013 de Monsieur le Président du Conseil Général adressé à Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine concernant l'amélioration de l'offre de service à destination du trafic passager sur la ligne ferroviaire Metz-Trèves avec arrêt à Apach. La concrétisation de ce projet pourrait constituer une réponse pertinente aux attentes de nos concitoyens en matière de mobilité, tout en offrant de nouvelles opportunités en termes d'emploi et de développement économique, selon Monsieur le Président du Conseil Général.
- b) Courrier du 21 mai 2013 de Monsieur le Maire de Basse-Ham et Président de l'Amicale des Maires des deux Arrondissements, invitant chacune des communes concernées par cette suppression à prendre une motion par laquelle elle demanderait, d'une part le maintien de cette ligne et d'autre part, un renforcement au motif que plus le service est soutenu, plus il est utilisé et inversement.
Par ailleurs, le remplacement des trains par des bus va à l'encontre du Grenelle de l'Environnement.
- c) Email du 24 mai 2013 de Monsieur Pierre DEBANO de 51200 EPERNAY (né en Lorraine et y a vécu 50 ans), consultant transports urbains et transports ferroviaires qui écrit : cette ligne a un certain potentiel, qui reste totalement inexploité.
C'est une exploitation avec la philosophie tram-train qui aurait dû être mise en place depuis longtemps sur cette ligne.
- d) Courrier du 27 mai 2013 de Monsieur le Maire de Sierck-les-Bains et Président de l'Association des Maires du Canton de Sierck-les-Bains demandant à toutes les communes d'adopter une motion par laquelle elles demandent le maintien de cette ligne, d'autre part un renforcement au motif que plus le service est

soutenu, plus il est utilisé et inversement. En soulignant l'intérêt de nos voisins allemands et luxembourgeois pour le maintien de la ligne.

- e) Courrier du 17 juin 2013 du comité de desserte ODILE DEL COLLE concernant la réunion du 7 juin avec le Conseil Régional de Lorraine et déplorant l'intransigeance de ce dernier, malgré l'argumentation réaliste du comité.

Après débat et échange des points de vue, le conseil municipal à l'unanimité, s'insurge d'avoir été informé par la presse local que la Région Lorraine envisage la suppression de trains sur la ligne Thionville-Apach.

Il se félicite de la grande réaction négative contre le projet des usagers, des élus, des associations, des syndicats de cheminots et des particuliers.

Il adopte la motion de l'association des Maires du Canton de Sierck, demande que la potentialité de cette ligne soit étudiée avec clairvoyance et objectivité en la situant dans son contexte transfrontalier, demande que les doléances et arguments du comité de desserte soient admis et respectés cela répond au respect humain.

Il considère que le souci d'économie est une réalité mais certainement pas une fin en soi. Il doit également tenir compte du facteur humain, nous sommes toujours dans le cadre d'un service public. Le conseil municipal considère avec crainte que cette suppression envisagée est une porte ouverte à la suppression totale de la ligne.

Il se demande si l'on veut une fois de plus faire mourir nos campagnes car le déplacement en voiture individuel n'est pas une solution pérenne.

Le remplacement de ces dessertes par un service de bus n'est pas une solution, comme le souligne très justement le comité de desserte :

- Temps de trajet augmenté de 20 minutes dans des conditions normales de circulation
- Modification des correspondances
- En période hivernale rigoureuse, desserte pouvant être supprimée par arrêté préfectoral
- Coût pouvant être réduit par absence de contrôleur (cette organisation existe dans plusieurs Régions, y compris en Lorraine, sur des petites lignes, les contrôles étant effectués de manière aléatoire par des équipes spécialisées)
- Transfert sur route entraînant la désaffection de la clientèle et le report sur l'automobile. D'autre part l'impact écologique est conséquent
- Chacun sait que la route est nettement plus dangereuse que le train.

Il demande à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine la non exécution du projet de suppression de train sur la ligne Thionville-Apach mais au contraire de renforcer et d'améliorer les dessertes ceci afin de maintenir un service de proximité dans notre milieu rural, et un développement économique par le biais du tourisme dans le sillon mosellan Metz-Trèves.

N° 02/05/2013

Objet : CONVENTION AVEC LE TRESOR PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à passer avec le Trésor Public réglant les conditions de recouvrement des produits locaux.

Le but de la convention est de développer un véritable partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public afin d'améliorer le recouvrement des produits locaux.

La convention reprend les engagements de l'ordonnateur et du comptable public et définit les seuils de recouvrement.

Le Conseil Municipal accepte cette convention, à l'unanimité, et autorise le Maire à la signer.

N° 03/05/2013

Objet : Programme des travaux forestiers.

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : les parcelles 4 et 5 sont acceptées selon les besoins en bois de feu. La parcelle 1 est reportée. Les arbres de diamètre supérieur à 50 cm seront abattus par les bûcherons professionnels.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non-façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage de 12,00 € le stère
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2014
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2014

Conformément à l'article L.145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- M. Gilbert PATOUT
- M. Robert BOUZENDORFFER
- M. Christian IRR

L'aide de l'agent est sollicitée pour la matérialisation des lots : 1,80€ par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.
Voté à l'unanimité.

N° 04/05/2013

Objet : Création du syndicat mixte Europort.

Vu les articles L.5211-5 et L.5214-27 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 février 2012 ratifiant le Pacte Territorial Nord Mosellan ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 juin 2013 adoptant le projet de statuts et sollicitant la création du syndicat ;

Monsieur le maire explique que les travaux, menés dans le cadre du G6, ont unanimement débouché sur la proposition de créer un syndicat mixte qui, outre les six communautés, associerait les chambres consulaires et le Conseil Général de la Moselle et qui aurait pour objet la création, l'aménagement, la gestion et le développement, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté, de l'espace portuaire « Europort » sis sur les bords des communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange, et dont la vocation est de constituer une plateforme logistique tri-modale et industrielle.

Toutefois, arguant de « l'absence d'enjeu agricole », la Chambre d'Agriculture de la Moselle a décliné son adhésion, par courrier en date du 16 avril 2013.

Monsieur le maire donne lecture du projet de statuts qui a été adopté à 9 voix pour et 3 abstentions par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juin 2013, demande au conseil municipal de l'approuver et d'autoriser la modification statutaire permettant l'adhésion de la CC3F au Syndicat Mixte Europort.

N° 05/05/2013**Objet : Décisions Modificatives sur BP 2013.**

Après explication du maire, le conseil municipal après délibération à l'unanimité décide la modification du budget communal 2013 comme suit :

Retirer du compte suivant :

2315 (Investissement dépense – Installation matériel) : - 2 300,00 €

Pour les remettre au compte suivant :

10223 (investissement dépense – Reversement TLE) + 1 829,00 €

2051 (Investissement dépense – logiciels -Concession et droits similaires) + 471,00 €

N° 06/05/2013**Objet : Subvention Amicale des Sapeurs Pompiers.**

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 400,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Apach afin de couvrir les frais occasionnés par l'assurance responsabilité civile du corps des Pompiers et des frais administratifs.

N° 07/05/2013**Objet : Retrait de commune au SIVU Fourrière du Jolibois.**

Après délibération le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le retrait de la commune de SERROUVILLE au SIVU Fourrière du Jolibois 54580 MOINEVILLE.

Pour extrait conforme au registre,
APACH, le 26/06/2013
Le Maire,